

je suis un peu étonné d'entendre que nous devons fournir un service aussi onéreux afin de prélever cette taxe que le ministre nous dépeint maintenant comme un revenu. Y a-t-il quelque moyen de permettre au gouvernement fédéral de demander à l'association du champ de course en question de payer le service ainsi fourni, afin d'en récupérer le coût?

**L'hon. M. Fleming:** C'est ce qu'on fait.

**L'hon. M. Hellyer:** Le ministre dit-il maintenant que le coût du service est récupéré sur la recette du pari mutuel?

**L'hon. M. Fleming:** C'est un service qu'on rend aux champs de courses. Le montant qu'on leur demande doit le défrayer. Il ne s'agit ni d'une taxe ni d'un impôt, dans le sens courant du mot, mais d'un montant perçu pour défrayer un service rendu. Le service rendu en l'occurrence entraîne un prélèvement statutaire de  $\frac{1}{2}$  p. 100 sur tous les montants misés aux champs de courses. Il comprend aussi la surveillance exercée par la Gendarmerie royale du Canada à l'égard des photographies prises à l'arrivée des chevaux, ainsi que l'analyse de la salive et de l'urine des chevaux dans les grandes courses.

**L'hon. M. Hellyer:** Le ministre affirme maintenant que le pourcentage prélevé sur les paris est fixe et qu'il représente la rémunération du gouvernement fédéral, pour des services fournis, plutôt qu'une taxe, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Fleming:** En effet.

**L'hon. M. Hellyer:** Je recommanderai au ministre de tenir compte d'un relèvement du droit de récupération quand il étudiera ces questions les quelques prochaines semaines.

**M. Fisher:** Je voudrais demander au ministre si le service rendu a trait à l'amélioration de la race chevaline, ou s'il s'agit d'une forme de protection devant assurer aux parieurs un traitement équitable.

**L'hon. M. Fleming:** Il s'agit d'assurer que les champs de courses fonctionnent conformément à la loi.

**M. Fisher:** Pourquoi cette affectation figure-t-elle dans les crédits de l'Agriculture, quand il s'agit du service fourni par les membres de la Gendarmerie royale du Canada, qui surveillent l'analyse d'urine des chevaux et autres analyses du même genre?

**L'hon. M. Fleming:** La raison en est que le ministère de l'Agriculture s'occupe de toutes sortes de courses dans les foires et autres manifestations de nature nettement agricole.

[L'hon. M. Hellyer.]

Autant que je m'en souviens, le crédit relatif à ce service a toujours figuré au budget du ministère de l'Agriculture.

**M. Fisher:** Je crois qu'il est temps de soulever la question. Il s'agit évidemment d'une opération commerciale de très grande envergure.

**L'hon. M. Fleming:** Je ferai remarquer au député que la question relève directement des dispositions du Code criminel. Celui-ci confère au ministère de l'Agriculture la tâche de surveiller le fonctionnement du pari mutuel sur les champs de courses.

**M. Fisher:** Je me demande si le ministre a porté attention au débat qui a eu lieu à l'Assemblée législative de l'Ontario au sujet des paris sur les courses et du jeu, et en particulier au sujet de la proportion des recettes qui sont versées aux gouvernements provincial et fédéral en comparaison du montant qui va à l'*Ontario Jockey Club*, par exemple. Je me demande quel rôle le gouvernement fédéral peut jouer, ou si cette question a quelque chose à voir au rôle qu'il joue pour ce qui est de déterminer le partage des recettes.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, je ne suis pas au courant du débat dont parle l'honorable député. Je dois dire que je suis assez occupé à me tenir au courant des débats de cette Chambre sans avoir à suivre les débats qui ont lieu dans les différentes assemblées législatives des provinces. Pour ce qui est des impôts respectifs des gouvernements provinciaux et fédéral, tout ce que je peux dire, c'est que cela a pour but d'acquitter les frais de ces services, services qu'une loi du Parlement a imposés au ministre de l'Agriculture à l'égard du pari mutuel.

**M. Benidickson:** Monsieur le président, d'après la façon de procéder, nous ne recevons aucun renseignement au sujet de l'état des recettes à moins que nous ne posions des questions. Le ministre a dit qu'à propos de cette dépense, il y a une recette fondée sur  $\frac{1}{2}$  p. 100, sauf erreur, provenant des paris mutuels.

**L'hon. M. Fleming:**  $\frac{1}{2}$  p. 100.

**M. Benidickson:** Nous savions, d'après le budget principal des dépenses, qu'en 1960-1961, nous aurions une dépense de \$593,000. Il s'agit ici d'une somme supplémentaire de \$35,000. Si le ministre a ce renseignement sous la main, pourrait-il nous dire à combien s'élève le revenu prévu à ce poste pour 1960-1961? A-t-il le chiffre estimatif pour 1961-1962, ainsi que celui de 1959-1960?

**L'hon. M. Fleming:** Oui; le chiffre réel pour l'année financière en cours, jusqu'au 20